



**Madame la sous-directrice des personnels
DGAC
50, rue Henry Farman
75720 PARIS cedex 15**

Paris, le 20 octobre 2016

Objet : CT et CHSCT prévus le 4 novembre 2016 relatifs à la réorganisation de SDP

Madame la Sous-Directrice des Personnels,

Le 12 octobre 2016, vous nous avez reçus, à votre initiative, au sujet de la réorganisation projetée de SDP, à laquelle vous avez prévu de consacrer les réunions du CT-SCR et du CHSCT-SCR du 4 novembre 2016, respectivement le matin et l'après-midi.

Par courrier électronique du 13 octobre 2016, nous vous confirmions les points sur lesquels nous avons appelé votre attention au cours de cet entretien, à savoir : le fait que la réunion du CT-SCR devait être consécutive à celle du CHSCT-SCR et non l'inverse ; notre demande de disposer le plus tôt possible de tous les documents de nature à nous permettre d'émettre un avis éclairé et notamment, en ce qui concerne le CHSCT, des études qui ont été conduites relatives à l'impact de cette réorganisation sur les conditions de travail et de santé des personnels, et, en ce qui concerne le CT, des textes qui seront soumis à son avis ; enfin notre souhait de voir le rythme de cette réforme calqué sur celui de la mise en application des mesures indemnitaires protocolaires prévues pour les administratifs au titre de 2017 et d'ores et déjà transmises au Parlement au titre de la LFI 2017.

Plus d'une semaine après cet entretien, nous n'avons toujours reçu aucune réponse aux observations que nous avons formulées.

Nous tenons donc à vous faire savoir que nous réitérons notre demande visant à ce que la réunion du CHSCT-SCR se tienne antérieurement à celle du CT-SCR, dans la mesure où l'avis du CHSCT-SCR a vocation à éclairer le CT-SCR.

Par ailleurs, l'unique document, reçu ce jour, relatif à la réunion du CHSCT, ne nous apparaît pas de nature à répondre aux légitimes interrogations qui se posent face à une réforme d'une telle ampleur.

En effet, le projet de réorganisation dont la mise en oeuvre est prévue au 1^{er} janvier 2017, suppose de mener de front plusieurs sous-projets, à savoir : la mise en paye des mesures

protocolaires de fin d'année et le travail sur les nouvelles mesures dès début 2017 ; la formation des personnels à « la gestion administrative + la paye », de manière à ce que tous les agents partent sur un pied d'égalité ; le déménagement des bureaux pour les réorganiser en fonction des nouvelles attributions et des liens fonctionnels avec le futur bureau de la gestion collective ; l'utilisation du SIRH qui, récemment mis en service, reste un nouvel outil pour la gestion intégrée, avec tous les ajustements qui seront nécessaires pour l'améliorer.

Face au défi que représentent ces multiples contraintes, les personnels, notamment ceux du futur bureau BGI sont très inquiets, et plus particulièrement ceux dont le périmètre d'activité est appelé à être modifié.

Aussi, des éléments d'apaisement pourraient être apportés par :

- la comparaison du projet d'organigramme et de l'organigramme actuel afin d'évaluer de façon fine l'impact de cette réforme pour chaque agent concerné ;
- une limitation des changements au strict nécessaire ;
- une bonne cohérence des compétences existantes et des emplois futurs ;
- un réel pragmatisme consistant à lister ce qui peut être amélioré lors de points de contrôle réguliers de la mise en œuvre de cette réforme ;
- la mise en cohérence du calendrier de mise en oeuvre de cette réforme d'amélioration de la productivité de SDP et le paiement des contreparties prévues par le protocole social 2016-2019.

Nous serons particulièrement attentifs, au moment d'émettre notre avis sur ce projet, à la bonne prise en compte de ces différents points.

Nous vous prions de croire, Madame la sous-directrice des Personnels, l'expression de nos respectueuses salutations.

Les élus UNSA-Développement Durable au CHSCT-SCR et au CT-SCR

Copies à : Madame la Présidente du CT-SCR et du CHSCT-SCR

Madame la Secrétaire Générale